

**Compte rendu du Conseil Municipal du 17 Juin 2016**  
**Commune de SERVIÈS-EN-VAL**

L'an Deux Mil seize et le dix-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Lydie CAVAYÉ, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Antoine CAMPILLO, Martine ESCANUELA, Marlène FABRE, Jean GAVIGNAUD, Jordan MIRON, Jean de LARQUIER, Sébastien ORMIERES.

Absent excusé : Mmes et M. Catherine CORNAC, Andréa BENET, Sabrina KRENKE.

Pouvoirs : Catherine CORNAC à Lydie CAVAYÉ.

Secrétaire de séance : Mme Marlène FABRE.

Nombre de conseillers : 11    En exercice : 11    Présents : 8    Votants : 9

Date convocation : 10 juin 2016

**Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures 30**

**1. Attribution du FPIC :**

Madame le Maire expose, dans le prolongement du règlement intercommunal d'attribution d'aides aux tiers, Carcassonne Agglo propose l'attribution de fonds de concours en appui des projets communaux, au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.).

L'objectif du F.P.I.C. se caractérise par une péréquation des ressources des structures intercommunales et communales les plus favorisées vers celles moins favorisées ; pour rappel, et ce depuis la création dudit fond, Carcassonne Agglo est bénéficiaire du F.P.I.C. sans y contribuer.

La répartition entre la Communauté d'Agglomération et les communes ainsi qu'entre les communes est déterminée en fonction de trois critères définis par la loi de finances 2012 :

- . 20 % en fonction du potentiel financier intercommunal agrégé,
- . 60 % en fonction du revenu moyen par habitant,
- . 20 % en fonction de l'effort fiscal.

A cette fin, la Communauté d'Agglomération perçoit la totalité des fonds relatifs au F.P.I.C. et redistribue, aux communes, sur la part qui leur est destinée, les aides financières en application des critères énoncés dans l'article 144 de la loi de finances 2012.

Au titre de l'exercice 2016, et en application de cette répartition, le montant total du fonds perçu par la communauté d'Agglomération s'élève à 3 490 537 € répartis comme suit :

- 1 189 665 € au bénéfice de Carcassonne Agglo
- 2 300 872 € au bénéfice des communes membres ; les sommes attribuées à chaque commune sont précisées à l'annexe ci jointe.

Où l'exposé de Madame le Maire, l'Assemblée Délibérante décide à l'unanimité,

- D'approuver l'attribution des aides financières aux projets communaux sur la base des critères règlementaires telle que précisée en annexe ;
- D'approuver le montant de fonds de concours attribué à la commune de Serviès en Val soit 6 983 €.

## 2. Extension périmètre de l'agglo de Carcassonne :

Mme le Maire présente aux membres présents l'arrêté préfectoral portant projet d'extension du périmètre de la communauté d'agglomération Carcassonne Agglo aux communes de Badens, Barbaira, Blomac, Capendu, Comigne, Douzens, Floure, Marseillette et Monze.

Accepté à l'unanimité.

## 3. Adhésion CAUE :

Proposition d'adhérer au CAUE 11 pour un montant de 65€.

Accepté à l'unanimité.

## 4. Site internet :

Les membres présents sont informés des nouveautés du nouveau site de la commune. Quelques précisions sont demandées à Jordan Miron qui transmettra à la stagiaire.

## 5. Organisation du 14 Juillet :

La journée du 14 juillet sera organisée comme chaque année avec un concours de pétanque en doublettes ou triplettes, avec bière et limonade offert par la Mairie, suivi d'un apéritif et d'un repas dans la cours de l'école. Martine Escanuela propose de demander au café-restaurant de faire le plat chaud. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## 6. Insonorisation école :

Madame le Maire part de la demande D'Emilie LLOPIS, Directrice de l'école de Serviès par rapport à l'insonorisation des salles de classe. Il est proposé de faire appel à David ONA pour des conseils.

Accepté à l'unanimité.

## 7. Point sur les travaux :

- La réhabilitation du logement Rue Pouytès est en cours.
- Le projet de 2 logements dans l'ancienne poste avance, le permis de construire à été accordé, l'architecte souhaite organiser une réunion pour préparer le dossier de consultation des entreprises.
- Le projet de réhabilitation de la Rue des Corbières (partie basse) sera subventionné par le Département à hauteur de 30% et de l'Agglo de Carcassonne pour 10 000€. L'ATD 11 prépare les dossiers de consultation d'un bureau d'étude.

## 8. Questions diverses :

- ❖ Mme le Maire présente aux membres présents l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre d'un syndicat issu de la fusion du syndicat du bassin de l'Orbieu et du syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique du bassin des Jourres et du Lirou.  
Accepté à l'unanimité.
- ❖ Il est donné lecture du courrier de la DDTM nous informant que la Zone d'Aménagement Différée crée sur notre Territoire s'est naturellement éteinte le 5 juin 2016 suite à la loi 2010-597 du 3 juin 2010. Cette ZAD ne peut être prorogée.  
Cependant, la commune à la possibilité de créer de nouvelles ZAD dont les objectifs à atteindre sont totalement différents de ceux ayant motivé les précédentes, notamment quand le

périmètre de la nouvelle ZAD se superpose au périmètre de l'une des précédentes ZAD parvenues à échéance. Dans les nouvelle ZAD, le droit de préemption peut être exercé pendant un période de 6 ans renouvelable à compter de la publication de l'acte qui a créé la zone au recueil des actes administratifs de la préfecture (art. L.212-2 du code de l'urbanisme) Il est proposé aux membres présents de réfléchir à 'élaboration d'une nouvelles ZAD.

- ❖ Marlène Gotti, Martine Escanuela et Jean de Larquier ont assisté à une présentation du projet d'un parc solaire de Luc sur Aude. Ce projet permet à la commune et à ses habitants de profiter des atouts de leur territoire pour se générer de l'électricité localement (l'équivalent de la consommation d'électricité d'un village de 200h).

Ce type de projet nécessite d'abord une phase émergence pour vérifier la pertinence (viabilité) du projet. Cette phase pourrait se faire avec l'aide d'un technicien du Syaden qui pourrait venir sur le territoire et vérifier au préalable que les conditions se prêtent bien pour un tel projet. Par la suite des structures d'accompagnement permettre d'être soutenu dans les phases de recherche de financement, de montage juridique et de suivi technique.

La séance est levée à 20 h 15.